Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260303-2026_037_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TROIS MARS, A QUATRORZE HEURES, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 25 février 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Christophe ROBIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nathalie BEAUVY donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Jean-Luc GOUYETTE donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Jean-Pierre OMNES donne pouvoir à Jérémy ALLAIN,
- Guy CORBEL, Éric MOISAN, Nicole POULAIN, Yves RUFFET.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Serge GUINARD

Délibération n°2026-037

Membres en exercice : 19 Présents : 12 Absents : 7 Pouvoirs : 3

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES
ENVIRONNEMENT ET ALIMENTATION DURABLE
PROJET DE MISE EN VALEUR DES LANDES DE LA POTERIE - CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

Lamballe Terre & Mer, en partenariat avec la commune de Lamballe-Armor, porte le projet de mise en valeur du site Natura 2 000 des Landes de La Poterie, et de ses accès, notamment depuis la voie verte de la « Route des Landes ».

Dans ce cadre, des travaux d'investissement en bauge et en bois sont en cours de réalisation *(phase 1 réalisée en 2025, phase 2 prévue au printemps 2026)*. Il s'agit notamment de construire différents murets et assises, matérialisant les entrées du site, des chemins d'accès en platelage bois, des observatoires et une structure d'accueil pour le public. Ces travaux, réalisés sous maîtrise d'ouvrage Lamballe Terre & Mer et estimés à 146 703 € HT, ont, du fait de leurs intérêts environnementaux, culturels et historiques, attiré l'attention de la Fondation du Patrimoine.

La Fondation, désireuse de soutenir ce projet, a donc souhaité proposer sa candidature au « Prix Impact Bretagne 2025 ». Ce prix de 20 000 € est décerné au projet qui récolte, dans sa catégorie, le plus de votes du public. Avec 2 600 votes sur le total des 13 000, le projet des Landes de la Poterie a

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260303-2026_037_DELIB-DE

été lauréat en se classant premier parmi les 12 projets en lice, et se voit donc décerner la dotation de 20 000 €.

Afin de pouvoir bénéficier du versement effectif et d'organiser un temps de communication dédié, il est nécessaire de conventionner avec la Fondation du Patrimoine.
Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'attribution d'une aide financière de la Fondation du patrimoine destinée à soutenir le projet de sauvegarde des Landes de la Poterie à Lamballe-Armor, qui fait l'objet d'une campagne de collecte de dons lancée par la Fondation du patrimoine le 04 juin 2025. Conclue pour une durée maximale de 3 ans, elle précise les engagements de Lamballe Terre & Mer et ceux de la Fondation du Patrimoine

Considérant le projet de convention financement, transmis aux membres du Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE les termes et conditions de la convention à signer avec la Fondation du Patrimoine afin de bénéficier du versement effectif de la dotation « Prix impact régional 2025 »,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 10 MAR. 2026
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER